



Convocation pénale vice de forme

Par **ODIN**, le **04/11/2008** à **21:44**

Je suis accusée de dépôt d'ordure sauvage réprimée par l'article: art.r.635-8AL.1, AL.2 C PENAL; j'ai reçu ma convocation devant le délégué du procureur en vue d'une convocation pénale mais voilà le dit procès verbal n'ai pas daté a la fin du document :...

mise en cause

vu et pris connaissance le...octobre 2008

et reçu un exemplaire de la présente

ma signature

puis JE FAIRE MARCHER UN VICE DE PROCEDURE ET FAIRE ANNULER L'ACTE D'ACCUSATION ?

en attendant une réponse , cordialement.

M troer

Par **Tisuisse**, le **04/11/2008** à **23:05**

Bonjour,

Comment avez vous reçu cette convocation ? par voie postale en LR/AR ou remise en main propre par un huissier ?